

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI S.A

COMITE SYNDICAL

E-mail : comitesyndical@bdm-sa.com

Communication suite à l'Assemblée Générale des travailleurs de la BDM SA du 14/10/2021 relative au Prétendu Préavis de grève du SYNABEF du 07 Octobre 2021.

Participants : 101 membres en présentiel et 127 membres en distanciel (TEAMS)

Introduction :

Depuis plus d'un, nous assistons avec vous à une panoplie de sorties médiatiques d'un **Groupuscule du SYNABEF**, sorties exclusivement dirigées contre la BDM SA.

I- Le Conférencier Principal du Groupuscule :

Hamadoun BAH, est en réalité le 1^{er} Secrétaire Général Adjoint du SYNABEF (cf. congrès de novembre 2018), aujourd'hui en service dans le Système des Nations Unies suite à un abandon en plein vol (Signature d'un PV d'autorisation de versement, de retrait et de virement en pleine grève de la centrale UNTM). Les dessous de cette signature compromettent l'éthique syndicale.

Nous nous interrogeons quelques fois : **Pour qui travaille-t-il ?**

Quel est l'agenda du Mouton de panurge à la RABELAIS ?

II- Au fait, que s'est-il passé avec la BDM SA ?

A- Le Comité Syndical de la BDM SA s'est opposé à une forme de **mercantilisme syndical**, mettant les intérêts personnels d'un groupuscule au-dessus de ceux des travailleurs.

Cette forme est caractérisée par des visites de courtoisie, des demandes personnelles (en nature et/ou en espèces), de l'acharnement, du

harcèlement. Exemple : Cadre juriste syndicaliste qui menace pour être Directeur du Recouvrement. **Quelle puberté syndicale ?**

- B- Le Comité BDM SA a fait de la production et de la présentation du **rapport financier du compte du SYNABEF** la condition sine qua non pour le paiement des cotisations.
- C- Le Comité estime que certaines valeurs sont antérieures à la carrière syndicale : Le patriotisme, l'éducation familiale, le langage de vérité, la crainte de dieu, l'éthique...
- D- En date du 29/06/2020, le Comité a convoqué sa base en AG. Celle-ci a décidé, à l'unanimité de se désolidariser du mot d'ordre de grève dans une fausse affaire dite Fatoumata SANGHO.
- E- Le Comité a déploré et exigé le respect du principe de la hiérarchie syndicale (Comité syndical-Section des banques-synabef-UNTM) et des valeurs syndicales dont la droiture et la transparence.

Le Comité estime que le syndicalisme est un sacerdoce règlementé qui ne saurait être synonyme de sorcellerie (Si tu me donnes pas, je te mange).

La Grève est l'arme du petit soir du syndicat à ne pas brandir dès l'aube.

III- De certains Points du Prétendu Préavis de grève du SYNABEF du 07 Octobre 2021.

1° Affaire licenciement de KANE Djénéba SALL

Motifs

Elle a été licenciée pour un double motif : malversations de FCFA 44 585 000 du GAB de l'Agence de Missira et opérations frauduleuses sur les comptes de clients en sa qualité de Chef de ladite agence, en substituant son nom à celui des clients pour brouiller les contrôles quotidiens.

Preuves :

- Non-respect de la dualité des clés depuis sa nomination comme Chef d'agence contrairement aux procédures ;
- Reconnaissance verbale devant sa hiérarchie, son adjointe et les services de contrôle à son domicile du manquant de FCFA 44 585 000 ;
- Reconnaissance écrite et signée de sa responsabilité à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent concernant le même montant ;
- Absence de mandat sur les différents comptes touchés (il y en a plusieurs) ;
- Reconnaissance écrite à travers une lettre de confirmation de solde par Monsieur Mahamadou SOUMARE résidant aux USA de l'existence de quatre (04) opérations frauduleuses sur son compte (cette lettre de confirmation signée par M. SOUMARE dont elle ne savait pas la présence à Bamako en Septembre qu'elle a qualifié de faux et usage de faux).

Position du Comité Syndical sur le licenciement de Madame KANE Djénéba SALL

- Le Comité Syndical approuve le rapport des services de contrôle sur les différents griefs reprochés à l'intéressée ainsi que les conclusions et recommandations qui en sont issues.
- En effet, le Comité Syndical à travers son Secrétaire Général a été convoqué par l'Inspection du Travail de Bamako dans le cadre des débats sur le projet de licenciement de KANE Djénéba SALL. La dame ayant reconnu les faits reprochés, le Comité a clairement émis un avis conforme à celle de la Direction Générale pour le licenciement de Madame KANE Djénéba SALL pour les motifs sus énumérés.

Exemple de contradiction :

1 : La hiérarchie empêche la dame d'aller en congés de maternité faute de remplaçant ;

2 : La dame a un adjoint.

Question : Qui assure l'intérim du Principal si ce n'est que l'adjoint ?

Position du Comité Syndical de la BDM-SA sur l'immixtion du SYNABEF dans cette affaire et d'autres affaires internes à la BDM-SA.

- Nous précisons que le SYNABEF n'a pas été saisi par notre Comité Syndical ni de cette affaire dite de Djénéba SALL, ni d'une autre affaire.
- Le Comité Syndical de la BDM-SA est suffisamment responsable pour régler ses affaires internes dans le cadre du dialogue social et proteste vigoureusement contre toutes velléités tendant à se substituer à son bureau formé de cadres bien outillés dans tous les domaines de compétences, pour porter ses affaires à sa place.
- La première mission de notre Comité syndical est de défendre notre Institution sans laquelle l'on ne peut parler de personnel et dont notre objectif est de sauvegarder les intérêts matériels et moraux.
- Notre Comité Syndical ne saurait défendre la cause des personnes posant des actes allant dans le sens de la destruction des fruits des durs labeurs de ses vaillants camarades, de l'image de marque, le respect et la notoriété qu'elle a chèrement acquis auprès de sa clientèle au Mali comme à l'Etranger.
- Le Comité Syndical de la BDM-SA respectueuse de la Justice de la République du Mali exige de laisser cette Institution faire sereinement son travail pour rendre la décision qui sied à cette affaire. Le comité rappelle que cette position est exactement celle du SYNABEF dans l'Affaire Jean DIASSANA / RMCR.
- Le pauvre DIASSANA, malgré son statut de délégué syndical, contrairement à Djeneba SALL, a simplement eu le malheur de ne pas appartenir à la Cible : la BDM SA.
- Au final, que fait-on de la jurisprudence ? de la Loi ? Duralex, sedlex.
- Le Comité Syndical de la BDM-SA n'est pas du tout solidaire du SYNABEF qui n'a écouté que la dame ; mais jamais la BDM SA. Comme pour paraphraser Spinoza « Ignorantia non est argumentum ».

- En aucun cas, nous ne saurions défendre celle qui reconnaît avoir frauduleusement soustrait l'argent que nos clients nous ont chargé de garder en toute confiance.

2° Demande de départ de l'Administrateur Directeur Général et du Secrétaire Général de la BDM-SA, accusés comme responsables de faux et usage de faux dans cette affaire Djénéba SALL

Le Comité Syndical et l'Assemblée Générale félicitent les deux dirigeants pour le travail abattu afin de porter la BDM SA au firmament de la sphère bancaire sous régionale et leur réaffirment toute leur solidarité.

Le Comité Syndical invite le Groupuscule du SYNABEF à la lecture et à la compréhension de la réglementation bancaire notamment celle relative à l'Organe exécutif et à se concentrer sur ses attributions en tant structure de sauvegarde des salariés.

Sur tous les autres points le Comité Syndical de la BDM-SA privilégie le dialogue social à un moment où le pays fait face à de nombreux défis.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14/10/2021

L'Assemblée Générale de l'ensemble du personnel de la BDM SA,

Consciente de la situation macroéconomique du Pays,

Soucieuse de la réussite de la Transition,

Etonnée par le harcèlement et les contrevérités dans le préavis dont la signature donne à réfléchir :

- 1- Se désolidarise du mot d'ordre de grève projeté du 27 au 29 Octobre 2021 conformément au préavis du 07 Octobre déposé sur le bureau du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social ;
- 2- Invite les parties à privilégier le dialogue social ;
- 3- Réaffirme son soutien à certains travailleurs cités ;
- 4- Rassure la clientèle bancaire nationale de son entière disponibilité.

Pour l'Assemblée Générale

Papa Sadio TRAORE, Président de séance, SG Comité Syndical

